L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, l'et borné par la rue St Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Eton A. Gilmore et als vs Thomas N Gilmore et als, No 73 552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh G ant, voyer daté le 10 février 1811 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1811 d'après lequel dit lot en aurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, cent cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur au fond du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun du dit lot No sept et aux lois Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant et dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Gravier, ledit lot mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesc aux, anciens notaires, date le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Namias, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre et cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Cenas, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Hahr, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien du vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, ladite billets devant porter coupons pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et insérés et endossables audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause, de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants dédite billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Klosterman, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 1er février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans la 2me district de cette ville, dans l'ilet No 556, borné par les rues Touro (anciennement Union), François, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et, laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chacune cour se trouve bain, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 18, dans l'ilet No 517 borné par les rues S Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pou cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B Habena, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29 fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905, il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement tel et rendu en cause cour le 2 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Foretall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No 8 des dits lots mesurant, à savoir : le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L. Glenn notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Merri, Walter L. Gleason avocats.

15 jan—15 22 29 fév 5 12 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Zoeller vs Jos. E. Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. M. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, le procéderai à vendre à l'enchère publique, au magasin entrepôt Nos 613 et 615 rue Royal le long entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 février 1905, à 10 heures a. m. la propriété ci après décrite à savoir. Un lot d'étagères balance, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Bles & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

David H. Hoffman vs A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans.—Nos 19 500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wynne Rogers et Louis P Pratt, juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Divisions A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le dix jour de février 1905, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir.—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc. d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant —WM. J. BRADY constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Jas. J McLoughlin avocat pour le plaignant. 24 janv—24 29—fév 4

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elizabeth Klosterman, femme décédée de John H Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District, Division C

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 12 janvier 1905, et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le 1er février 1905, à 11 heures a. m., à la résidence Nos 1119 et 1121 rue Touro la propriété ci après décrite

1 lit Victoria et literie, 1 armoire avec double portes à miroir, 1 toilette, avec dessus en marbre, 1 lavabo avec dessus en marbre, 1 berceuse, 1 pendule, 4 chaises de chambre à coucher, 1 dressoir, 1 table à manger avec allonges, 1 sofa lit de repos, 1 petite table et 6 chaises.

Conditions—Comptant.

WILL. J. MORGAN
Encanteur. 331 rue Carondelet.

22 jan—22 29 — fev 1

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds quatre pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire; un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Charles I. Dénégchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme John Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 74,985—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. H. Maher comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin avocat.

25 janv—25 29—fév 3

Succession de George Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 68,661—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adam S Parkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat.

25 jan—25 29—fév 3

Succession de Wilhelmina Hefs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,210—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Karst, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Fenner, Henderson & Fenner avocats.

23 jan—23 26 — fév 1

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Flot de et Maurepas entre les rues Crête et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Forte et Crête.

Léopold Nolt et al. versus Emilie Rieger, en absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet. MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 1 décembre 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al vs Emilie Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage à savoir—

(1) Un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Florida, Maurepas, Crête et Swamp, subdivisés en cinq de chaque à tant, ainsi que le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E F G, H I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 80 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crête de 164 pieds 6 pouces et 3 lignes, lot 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc. et portant le numéro municipal 1103 rue Crête.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de front sur deux rues Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots se trouvent nouvellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans Orleans Barn, et à un ilet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions—Un tiers en les comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Adcotts notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fitzpeller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Fitzpeller mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet. JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905, ici et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Lamarre, le 28 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprenant un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gaschs.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet.—MERCREDI, le 14 février 1905, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant O. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St. Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Hangée Triple, Nos 1758 60 62

Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 16 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes) Bourgogne (autrefois Grape) et Tonne (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations consistant en deux maisons numérotées sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations consistant en deux maisons numérotées 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantis par lien du vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau 303 rue Baronne.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA BANQUÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER 1905, A MIDI

SUCCESSION DE FREDERICK S LYON.

No 74 243—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fortin) d'après le plan No 38 dans les registres de G. H. Stringer, ancien notaire, lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de front à la rue Rousseau sur 118 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an en un et deux ans de crédit sur l'option dudit acquéreur avec 5 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication le tout devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par le vendeur et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du dit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs, l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet notaire, aux frais des acquéreurs

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne

P. A. Dacros, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Louis Lange. Dossier No 74,068 je vendrai, à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, St Claude et Rampart, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins de profondeur bornant sur le côté vers la rue Rampart par la propriété d'Alexandre Seling, et sur le côté vers la rue St Claude par la propriété de Nicholas E. Lizard, ledit lot de terre étant orné d'un cottage double contenant de chaque côté 2 ou 3 chambres et connu comme les Nos 1108-10 rue St Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant

1 bague en or imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues	1 paire de boucles d'oreilles antiques
1 boîte cassée divers bijoux,	1 épinglette en diamants	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne

MM. Henriques & Duchasne avocats.

10 janv — 13 15 22 29 - fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'Ilet de la

Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encans de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Lamarre, le 28 septembre 1888, annexé à un acte